

## Communication du 10.02.20 de Patrick Hübscher

Je souhaiterais faire une communication sur le financement de la facture sociale (FS).

Récemment, vous avez certainement lu dans la presse, en particulier le jeudi 23 février, que les premières assises de la FS se sont tenues à Rolle, et d'ajouter que ce fut un succès qui a surpris son monde, 104 communes / 309 étaient présentes.

La thématique de ces assises portait sur les actions à prendre pour obtenir le rééquilibrage de la FS entre le Canton et les Communes : Concomitamment, l'UCV + l'ADVC, nos Associations Intercommunales, qui représentent nos intérêts et le défendent sur ce dossier, sont aussi en négociations avec le Canton.

Les actions explorées au cours de cette réunion ont été multiples ; en voici quelques extraits :

- Refuser de payer la FS au Canton.
- Percevoir l'impôt communal à la place du Canton.
- Plaider devant les tribunaux pour défendre l'autonomie des communes, garantie par les constitutions Fédérales et Cantonales.
- Questionner la réalité démocratique lorsque le montant de la FS, revenant aux communes, échappe au contrôle de celles-ci.

Vous réalisez donc que les enjeux financiers et institutionnels, liés au financement de la FS, sont importants mais aussi complexes.

Permettez-moi d'en faire une brève synthèse afin d'illustrer mes propos.

Tout d'abord une définition de la FS :

La FS est l'ensemble des politiques sociales mises en œuvre de compétences cantonales et/ou fédérales. Ces politiques cumulées représentent un coût budgété de CHF 1.8 Mrd pour 2020.

Son financement a aussi une histoire.

	2000 FS	à	2004 FS	Puis	07/2013 FS	2020 FS	% Budget FS	Montant
<b>Part Com.</b>	1/3		1/2	▲	1/3	825 = 47%	16%	5.156
<b>Part Cant.</b>	2/3		1/2	▲	2/3	975 = 53%	10%	9.750
						1.8 Mrd		14.906 Mrd

On remarque que le Canton, avec un budget de 9.75 Mrd, alloue 10% la FS, tandis que les communes, avec un budget de 5.156 Mrd, allouent 16%.

Cet écart sur le pourcentage participatif, entre le Canton et les communes, crée un déséquilibre. Les communes demandent la révision de la facture sociale : mais de combien ?

Certaines communes proposent une bascule de 100% de la FS sur le Canton. D'autres 80%, telle que la solution Lohri (il faut 16.06 pts impôts pour financer les FS). Est-ce que ces mesures sont équitables et permettent d'éviter les déséquilibres rencontrés lors de la bascule de l'AVASAD. Il ne faudrait pas revivre la même expérience.

Exemple :

Bascule FS s/Canton	Com. FS Mio	UCV FS nbr VPI/ VPI moy. Commune	Arzier-Le Muids Acpte 2020	VPI Com	Reprise à 100% charges FS en nbr pts impôts	Écart bascule d'impôt	Avantage Arzier-Le Muids
100%	825	25	4.296 Mio	164.12	+26.17	+1.17	CHF 192'000 ou 4.70% / moyenne
80%	672	20	3.437 Moi	164.12	+20.09	+ 0.09	CHF 14'771 ou 0.50% / moyenne

On remarque, dans cet exemple, que notre commune serait avantagée et 69 autres qui ne sont pas citées. Selon l'UCV, 239 communes seraient désavantagées. Avec une bascule de la FS à 100%, soit 25 points d'impôts, le taux communal moyen passerait de 70 pts à 45 pts et le taux Cantonal de 156 pts à 181 pts. Cela dit, cette solution de bascule ne permet pas d'obtenir une situation équitable.

Une autre voie pourrait être pourtant investie. Nous savons que le FS des communes représente le 16% du budget. En faisant une bascule linéaire de 16% de la FS pour chaque commune, les inégalités entre communes disparaîtraient. La situation serait alors équitable.

Malheureusement, cela ne suffit pas pour gagner le bras de fer avec le Canton. Avec la reprise de la FS à 100% par celui-ci et une augmentation du coût celle-ci, estimée aux 5 années précédentes, la part de la FS sociale reprise pourrait atteindre le milliard, et ajoutée à la part du Canton le total pourrait se chiffrer à plus de 2 Mrd. On comprend, aujourd'hui, les craintes.

Donc, chères conseillères, chers conseillers, l'enjeu n'est plus de savoir qui va percevoir les impôts communaux, mais surtout comment sauver un système social utile dont le partage de l'effort financier, entre Canton et communes, est devenu irréaliste. Les finances du Canton sont saines tandis que celles de nombreuses communes ne le sont pas.

Enfin, si les communes tirent la sonnette d'alarme et que nos associations faitières nous aident dans nos revendications, il faudrait aussi que la majorité des députés au Grand Conseil prennent la mesure de la situation. Il en va de la pérennité de notre système sociale, de son financement et de vos impôts.